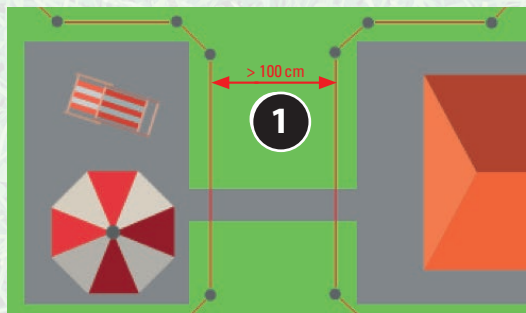


Informations importantes avant l'achat

Avant de faire votre achat, veuillez vous informer sur les points suivants:

- Les robots-tondeuses ne fonctionnent pas sur les surfaces situées au-dessus de garages souterrains/halles d'entreposage (les fers d'armature perturbent la connexion).
- Des robots-tondeuses situés à proximité les uns des autres peuvent perturber leurs connexions respectives s'ils se trouvent à une distance inférieure à un mètre.
- L'installation doit être possible sur la surface de gazon correspondante conformément aux instructions.

- 1 Lorsqu'il y a des passages étroits, la distance doit être adaptée conformément aux instructions. La distance par rapport au bord de la pelouse doit être prise en compte. **Exemple pour le RM18:** 1 mètre + 35 cm de distance à chaque fois par rapport au bord de la pelouse.
- 2 La pente de la pelouse doit être mesurée et comparée avec le mode d'emploi avant l'achat.



2

- Il est en principe possible de continuer à utiliser les fils de délimitation d'anciens robots. Par contre, les distances indiquées dans le mode d'emploi du nouveau robot doivent être prises en considération. De même, les fils ne doivent pas être tous enterrés à la même profondeur.

➔ **Avant l'installation et la mise en service, lisez attentivement le mode d'emploi et visionnez la vidéo d'installation. Vous trouverez toutes les informations sur www.landi.ch. Vous pouvez également demander des renseignements à l'avance auprès du personnel du magasin ou du service après-vente de LANDI Suisse: 0848 000 120 / kundendienst@landischweiz.ch**

Il n'existe aucun droit de retour en cas de mauvaise décision d'achat suite à un manque d'information préalable.

Consignes importantes sur le nettoyage et l'entretien

- Ne jamais nettoyer le robot à l'eau courante, ni avec un nettoyeur à haute pression. Un chiffon légèrement humide est suffisant.
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement le robot.
- La batterie doit être chargée en hiver selon le mode d'emploi (recommandation: au moins 3 fois en hiver).

S'il peut être prouvé en cas de défauts sur un robot-tondeuse que de l'eau courante a endommagé l'électronique, toute revendication de garantie sera rejetée.